



# Collectif CGT des SDIS de France



MONTREUIL, le vendredi 27 septembre 2013

Le Collectif Fédéral CGT  
Des agents des SDIS,

Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS 13

Au lendemain du rapport de la cour régionale des comptes, nous tenons à marquer notre soutien à la démarche du syndicat CGT des personnels du SDIS 13 dans sa lutte légitime pour une meilleure gestion du denier public. Une rigueur de gestion que le conseil d'administration doit aux contribuables de votre département.

Le respect des organisations syndicales, dont la légitimité est issue des urnes, est une preuve de l'attachement à la démocratie sociale. Qui plus est quand les remarques soulevées par celles-ci sont fondées et recoupées par des organes indépendants, comme la cour régionale des comptes par exemple.

Le traitement des affaires par un établissement public doit être guidé par l'intérêt général, le service public et conforme au droit. Il se doit donc d'être impartial.  
Le respect des agents, de leurs représentants et des instances paritaires de l'établissement est un principe fondateur du dialogue social et une valeur pour laquelle nous nous battons comme le syndicat CGT de votre établissement.

Enfin, nous tenons à rappeler que chaque collectivité doit traiter ses agents sans leur tenir grief de quelques manières que ce soit à leur appartenance ou engagement syndical, ce qui pour mémoire pourrait entraîner des actions légitimes en justice.

Monsieur le président, veuillez recevoir nos salutations respectueuses

Pour le collectif  
Sébastien Delavoux

**Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS**

Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Contact : Internet : [www.cgtdessdis.com](http://www.cgtdessdis.com) Mail : [bureau.national@cgtdessdis.com](mailto:bureau.national@cgtdessdis.com) Fax 01 48 51 98 20